



## EURO GAGNE L'ARBITRAGE L'OPPOSANT À IAMGOLD

PARIS, France, le 27 novembre 2008 : EURO Ressources S.A. (TSX : EUR ; Euronext Paris : EUR) fait part de la sentence arbitrale prononcée en faveur d'EURO dans le cadre de l'arbitrage qui l'opposait à IAMGOLD Corporation, procédure engagée après la décision d'IAMGOLD de déduire certaines « Excess Royalty » des paiements dus au titre de la redevance de Rosebel. La décision porte à ce stade, sur la somme de presque 1 million USD déduite par IAMGOLD qui doit maintenant être payée.

James H. Dunnett, Directeur général d'EURO a déclaré : « EURO est satisfaite de l'issue favorable de l'arbitrage. La direction a toujours estimé que la position d'IAMGOLD était sans fondement au regard de l'Accord de participation Rosebel. L'arbitre a intégralement pris fait et cause pour EURO. »

Cette décision n'aura pas d'incidence sur les résultats financiers d'EURO, dans la mesure où l'intégralité des sommes déduites ont d'ores et déjà été comptabilisées dans les recettes de la société au moment de leur exigibilité.

### À propos d'EURO

EURO est une société française qui recherche l'acquisition et la détention de redevances minières et d'intérêts similaires sur des mines d'or. EURO a des droits miniers pour l'or en Guyane sur Paul Isnard qui comprend 8 concessions et un PER d'une superficie de 140 km<sup>2</sup>. EURO a environ 60,6 millions d'actions en circulation.

*Notes concernant les prévisions : Certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et incertitudes.. Elles constituent des prévisions et il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction. Ces déclarations incluent notamment des commentaires sur la date attendue du paiement des sommes retenues par IAMGOLD Corporation qui étaient l'objet de l'arbitrage.*

*Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse nord-américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées ici n'ont pas été déclarées au titre de la Loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 («US Securities Act of 1933») et ne peuvent pas être proposées ou vendues aux États-Unis ou à une personne résidant aux États-Unis, sauf si elles sont déclarées ou si elles bénéficient d'une dispense applicable.*

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sous la rubrique Profil EURO, sur le site SEDAR, à l'adresse suivante : [www.SEDAR.com](http://www.SEDAR.com) Pour toute autre demande de renseignement, veuillez vous adresser à :

James H. Dunnett,  
Directeur-Général  
Tel: +1 604 710 2242  
Email : [jhdunnett@aol.com](mailto:jhdunnett@aol.com)

Susanne A. Hermans  
Vice-President Finance  
Tel: +1 303 204 7771  
Email : [shermans@euroressources.net](mailto:shermans@euroressources.net)